

Nivezé, le 22 novembre 2021

Concerne : Mesures sanitaires à l'encontre de la COVID-19

Chère résidente, Cher résident,
Chère visiteuse, Cher visiteur,

Afin de protéger la santé de tous les résidents et des membres du personnel, les mesures ci-dessous seront d'application à partir du 20 novembre **et ce jusqu'à nouvel ordre** :

Le patient :

- Pour les nouveaux arrivants :
 - Un test PCR est obligatoire pour toute nouvelle admission.
 - Les informations par rapport à la vaccination doivent être transmises via la checklist disponible sur notre site www.niveze.be
 - Les repas seront pris en chambre durant les 7 premiers jours.
 - Un test PCR sera réalisé le 7^{ème} jour. S'il est négatif, le patient est autorisé à manger au restaurant.
- Dès le premier jour, les patients peuvent se déplacer librement dans le bâtiment et dans le parc.
- La distanciation sociale doit être respectée en tout temps :
 - Port du masque obligatoire en dehors de la chambre.
 - Pas de contact physique entre patients, restez à une distance de 1,5m dans la mesure du possible.
 - Désinfection (ou lavage) des mains au minimum à chaque sortie de chambre, et au retour. Il y a des distributeurs dans les couloirs.
 - Les visites ne sont autorisées qu'au bar (conditions : voir sous « Le visiteur »).
Le non-respect entraîne une quarantaine en chambre de min. 7 jours, avec test PCR le 7^{ème} jour.
- Les repas se prennent au restaurant.

Le visiteur :

A partir du samedi 20 novembre, les visites ont lieu sur rendez-vous :

- En cas de symptômes (toux, fièvre), nous vous demandons de postposer la visite.
- Depuis le 1^{er} novembre et sur décision du Gouvernement wallon :
 - le COVID Safe Ticket est obligatoire. Il vous sera demandé à l'entrée.
 - Le port du masque reste obligatoire dans les institutions de soins, y compris pour les enfants.
- Les visites ont lieu uniquement à la cafétéria, nulle part ailleurs, ni à l'extérieur.
- Si le patient n'est pas en mesure de se déplacer seul, une hôtesse le conduira au rdv. Le service de boissons pour les visiteurs est interdit.
- Les visites sont autorisées uniquement sur rendez-vous (087 79 00 00 ou info@niveze.be).
- Elles ont lieu de 13h30 à 17h00 (=dernier rendez-vous).
- Le visiteur se présente à la réception, quelques minutes avant l'heure du rdv.
- Un plexiglas sépare le visiteur du patient. Les contacts physiques sont interdits.
- Les visites sont autorisées à max. 2 visiteurs adultes par patient + 2 enfants < 12 ans, ou 1 adulte + 3 enfants : 2 personnes max en même temps à la table de rencontre avec le patient, les 2 autres attendent en retrait (endéans le même temps de visite).
- L'échange de linge etc se fait via la réception.
- L'accès aux chambres est interdit sauf pour des patients alités.
- Les visites sont organisées en fonction des tables disponibles et si nécessaire limitées en nombre par patient.
- Le non-respect entraîne une quarantaine en chambre de min. 7 jours pour le patient, et un test PCR au 7^{ème} jour

Nous sommes conscients que ces mesures soient émotionnellement difficiles pour vous. Toutefois, en nous aidant et en coopérant, vous rendrez un grand service à vous-même et à tous les autres résidents. Les mesures seront réévaluées régulièrement.

Au nom du personnel et des bénévoles de notre établissement, je vous remercie d'avance pour votre collaboration. Nous sommes à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Cordialement, Alain Langer, Directeur